

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du vendredi 22 mars 2024

Délibération N° DE_2024_016

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	10	10
Date de la convocation : 15/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-quatre, à 09 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Présents : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES, Monsieur René CLUZEL

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Simon FOURNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - LES HAUTS DE SALMIECH 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LABIT Jean-Paul :

- après avoir entendu et approuvé de **Compte Financier Unique de l'exercice** ;
- **statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice**
- **constatant que Compte Financier Unique fait apparaître un déficit : de 6 808.00 €**

le résultat de fonctionnement déficitaire sera affecté comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	13 940,72
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	0,00

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de réception de l'AR: 11/04/2024

012-211202551-DE_2024_016-DE

A G E D I

DE_2024_016

RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	7 132,72
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2023	-6 808,00
A. EXCEDENT AU 31/12/2023	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2023	6 808,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	6 808,00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 11/04/2024

Date de réception de l'AR: 11/04/2024

012-211202551-DE_2024_016-DE

A G E D I

DE_2024_016